## DES LE 18 JANVIER 2018

## TRACTEURS DE SEMI-REMORQUES ASSUJETTIS AU PRÉLÉVEMENT KILOMÉTRIQUE



Véhicules de catégorie N1 avec code carrosserie BC.

Vérifiez vos documents d'enregistrement

## 



Prélèvement kilométrique obligatoire dans toute la Belgique.

## 

On Board Unit toujours actif à bord.

À obtenir chez les prestataires de service accredités par Viapass



Plus amples infos sur www.viapass.be

contact@viapass.be

